

ARCAD

FONDATION

cancérologie digestive

Tous engagés contre les cancers digestifs



Des guides sur les cancers
digestifs pour expliquer :

Parcours de vie **Conseils**
pratiques **Symptômes**
Traitements **Diagnostic**



**+ 5 WEBCONFÉRENCES
PAR AN**

**dont une annuelle
sur la recherche
(gratuites sur inscription)**



Vous êtes un professionnel de santé ?

N'hésitez pas à nous contacter avec le nombre de guides
et flyers que vous souhaitez recevoir en version papier.

Vous êtes un patient ou un proche d'un patient atteint d'un cancer digestif ?

Les guides sont téléchargeables gratuitement sur notre site.

ARCAD

FONDATION

cancérologie digestive

La Fondation A.R.C.A.D est la seule fondation reconnue d'utilité publique exclusivement dédiée à la lutte contre les cancers digestifs en France.

Aux côtés des patients, de leurs aidants et des professionnels de santé, nous œuvrons pour :

- **soutenir** et promouvoir la recherche clinique ainsi que des soins de qualité aux patients,
- **informer** sur les cancers digestifs,
- **sensibiliser** la population et les acteurs de santé pour une meilleure prévention et une plus forte participation au dépistage du cancer colorectal.



Des guides rédigés par des experts impliqués dans la recherche clinique sont à disposition gratuitement sur le site internet ou dans les centres qui en font la demande. Ces guides sont actualisés au fur et à mesure des avancées thérapeutiques.



Un cycle de Webconférence est également proposé gratuitement et sur inscription sur des thématiques variées en lien avec les cancers digestifs : 1 RDV annuel est assuré sur l'état de la recherche dans les cancers digestifs.

Que vous soyez patient, aidant ou professionnel de santé, vous trouverez dans ces guides ou ces webconférences, tout ou partie des réponses à vos questions.

Soutenir la Fondation A.R.C.A.D dans ses missions

Recherche **Sensibilisation** **Dépistage**

Vos dons à la Fondation sont éligibles à la réduction d'impôt

Pour les particuliers :

- Réduction d'impôt sur le revenu (IR) : **66 %** de votre don. > un don de 100 € coûte 34 € après déduction.
- Réduction d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) : **75 %** de votre don, dans la limite de 50 000 € de don par an. > un don de 2 000 € coûte 500 € après déduction.

Pour les entreprises :

- Réduction d'impôt sur les sociétés (IS) : **60 %** du don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel. > un don de 15 000 € coûte 6 000 € après déduction.



Forts de vos dons, nous avançons contre
les cancers digestifs



www.fondationarcad.org